

VILLE DE NOUMEA

POLE AMENAGEMENT

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Division Etudes et Travaux
Voirie Eau et Assainissement

NB

N° 2018/253

-975
-976
D

NOTE EXPLICATIVE
DE SYNTHESE

OBJET : Marché de clientèle pour la fourniture de dalles en béton et la réfection des trottoirs du centre-ville pour les années 2019, 2020 et 2021

P.J. : 2 projets de délibération

La réfection des trottoirs du centre-ville est l'un des objectifs majeurs de l'exécutif municipal. Le choix du revêtement s'est porté sur des produits modulaires de type dalle carré en béton de dimensions 40 x 40 cm. Ce produit permet de répondre à la fois au souhait d'embellir les voiries du centre-ville mais également au souci d'exploitation des réseaux situés sous ces trottoirs.

Sur les années 2016 à 2018, un marché de clientèle pour la fourniture de dalles en béton pour trottoirs d'une durée de 3 ans a été attribué à l'entreprise BERTRAND EXPORT.

Ces travaux se sont accompagnés de travaux complémentaires pour la pose des dalles en béton, le remplacement ou de l'extension de réseaux d'eaux pluviales, le remplacement des bordures et des caniveaux, la dépose et repose de mobilier urbain et poteaux supports de panneau de signalisation. Un marché de clientèle de travaux, attribué à l'entreprise AUTIERO, a ainsi permis de refaire 18.000 m² de trottoirs au centre-ville.

Toutefois, le centre-ville compte encore 35.000 m² de trottoirs à rénover. Pour les années 2019, 2020 et 2021, il est proposé de relancer lesdits marchés.

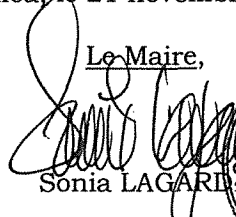
Le marché de clientèle pour la fourniture desdites dalles d'une durée d'un an renouvelable deux fois maximum est estimé à 225.000.000 F/CFP/TTC, pour une surface totale de 20.000 m² au centre-ville et de 2.500 m² dans des quartiers périphériques (Quartier Latin et Vallée du Tir).

Le marché de clientèle pour les travaux de réfection de 20.000 m² de trottoirs en centre-ville, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, est estimé à 480.000.000 F/CFP/TTC.

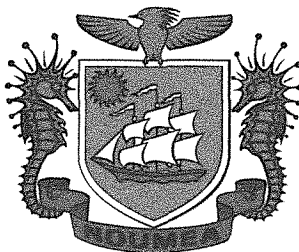
Il est proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer, avec le (ou les) soumissionnaire(s) qui aura(ont) été proposé(s) par la Commission d'Appel d'Offres, des marchés sur appel d'offres ouvert d'une part pour la fourniture de dalles en béton pour trottoirs pour les années 2019 à 2021 et, d'autre part, pour la réfection des trottoirs du centre-ville sur cette même période.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 21 novembre 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

975

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 20 décembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
10.12.2018	Mme	Françoise SUVE	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Dominique SIMONET	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
12.12.2018	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
conseillers en exercice	: 53	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	: 35	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 48	M.	Pierre FAIRBANK	M.	André WAMO
(13 procuration)		Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Sabine KAGY	M.	Angélo PITO
<u>SORTIE DE :</u>		M.	Christophe OBLED	Mme	Mireille LEVY
M. Gaël YANNO		M.	Kalisito MUSUMUSU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/975

autorisant la signature d'un marché de clientèle pour la fourniture de dalles en béton pour trottoirs pour les années 2019, 2020 et 2021

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 DEC. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n°136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/253 du 21 novembre 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité, de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour la fourniture de dalles en béton pour trottoirs pour les années 2019, 2020 et 2021.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire couvre la fourniture de dalles en béton de dimensions 40 x 40 cm pour permettre la réfection de 20.000 m² de trottoirs dans le centre-ville et de 2.500 m² de trottoirs dans les quartiers périphériques (Quartier Latin et Vallée du Tir) à réaliser en 2019, 2020 et 2021.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 225.000.000 F/CFP/TTC.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 5 /

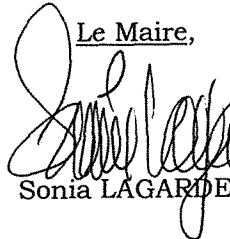
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DEC. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 DEC. 2018

Le Maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

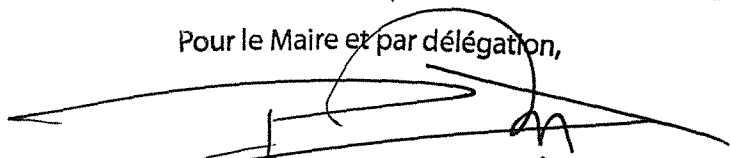
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

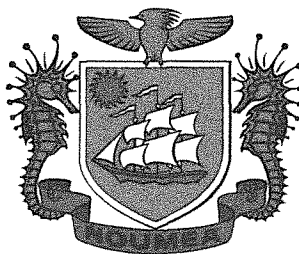
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 26 DEC. 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~
et / ou publié le 27 DEC. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Patricia VAN RYSWYCK
1^{re} adjointe au Maire
chargée de l'état civil et des services à la population



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 20 décembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 10.12.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Dominique SIMONET	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE 12.12.2018	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Kareen CORNAILLE	Mme Germaine NEWEDOU
		Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Christophe CHEVILLON
		M. Nicolas VIGNOLES	M. Patrick SENS
Nombre de présents	: 35	Mme Marie-Noëlle LOPEZ	Mme Charlene SOERIP
Nombre de votants	: 48	M. Pierre FAIRBANK	M. André WAMO
(13 procuration)		Mme Valérie LAROQUE	M. Jonas TAOFIFENUA
		Mme Sabine KAGY	M. Angélo PITO
<u>SORTIE DE :</u>		M. Christophe OBLED	Mme Mireille LEVY
M. Gaël YANNO		M. Kalisito MUSUMUSU	

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 976
autorisant la signature d'un marché de clientèle pour la réfection des trottoirs du centre-ville
pour les années 2019, 2020 et 2021

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 DEC. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/253 du 21 novembre 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour la réfection des trottoirs du centre-ville pour les années 2019, 2020 et 2021.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire couvre la réfection de 20.000 m² de trottoirs dans le centre-ville à réaliser en 2019, 2020 et 2021. Les travaux comprennent la pose de dalles en béton, le remplacement ou l'extension de réseaux d'eaux pluviales, le remplacement des bordures et des caniveaux, la dépose et repose de mobilier urbain et poteaux supports de panneau de signalisation.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 480.000.000 F/CFP/TTC pour l'ensemble du marché.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DEC. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 DEC. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 26 DEC. 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~ 27 DEC. 2018
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Patricia VAN RYSWYCK
1^{re} adjointe au Maire
chargée de l'état civil et des services à la population